ANNÉE 8e. | N° 417. | Dimanche 6 janvier 1861.

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS

A Roanne :

Chez M. Chorgnon, imp., r. Ste-Elisabeth.
Chez M. Ferlay, imp., rue du Collége, 9.
Chez M. Sauzon, imp., rue Impériale, 70.

A Paris

Chez M. Havas, rue J.-J.-Rousseau, 3.
Chez MM. Laffite, Bullier et Cie, rue de la Banque, 20.
Chez M. L. Fontaine, rue de Trévise, 22.
Chez MM. Lavoisier, Mazade et Cie, rue Montmartre, 156.

L'ECHO ROANNAIS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr. / 6 mois, 6 fr.
Hors du département. . . 1 an, 12 fr.

Annonces, 25 c. — Réclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé *franco* aux Editeurs.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

ANNONCES JUDICIAIRES & AVIS DIVERS.

Roanne, 5 janvier 1861.

Hier vendredi, M. Tézénas, notre nouveau sous-préfet, est entré en fonctions.

On lit dans le *Mémorial de la Loire :*

Avant de prendre définitivement possession des hautes fonctions auxquels l'Empereur vient de l'appeler, M. Thuillier a voulu passer encore quelques jours à Saint-Etienne et nous faire ses adieux.

Vendredi, à dix heures du matin, une députation considérable se réunissait dans les salons de l'hôtel-de-ville pour donner à M. le Préfet de la Loire une dernière marque d'attachement. Elle avait mis à sa tête M. de Bouchaud, président de la Chambre de commerce de Saint-Etienne, M. Gerin, président du tribunal de commerce, et M. Faure-Belon, maire de Saint-Etienne. Toutes les corporations, toutes les industries de notre ville étaient représentées là, par les hommes les plus influents et les plus considérables.

La députation fut introduite, et M. de Bouchaud exprima à M. le Préfet les sentiments qui animaient toute l'assemblée.

M. Thuillier répondit à peu près en ces termes :

« Messieurs,

» Je vous remercie de votre démarche : je » suis profondément touché de vous voir si » nombreux autour de moi, dans ce cabinet » même où, pendant cinq années, j'ai écouté » vos demandes, accueilli vos réclamations, étu- » dié vos besoins, à toute heure, sans me lasser » et sans faiblir, avec le dévouement sans bornes » que je porte à votre ville, avec l'affection que » vous m'avez inspirée. Vous vous en êtes sou- » venus : je vous en remercie.

» Pardonnez, Messieurs, l'émotion qui me » gagne ; je ne suis pas de ceux qui s'en vont » sans tristesse, qui passent cinq années dans » une ville sans en emporter bien des souvenirs. » Il en est que je garderai toujours ; le vôtre, » Messieurs les présidents de la Chambre et du » Tribunal de commerce ; le vôtre, Monsieur le » Maire, qui resterez mon ami ; votre souvenir à » vous tous qui m'environnez.

. . . . . .

» Messieurs, dans le poste élevé où m'appel- » lent la confiance de l'Empereur et la bienveil- » lance si précieuse de M. le Ministre de l'In- » térieur, votre illustre compatriote, je suis » heureux de penser que les intérêts de cette » grande ville, que ceux du département tout » entier auront dans M. le comte de Persigny » le plus puissant et le plus dévoué des protec- » teurs.

. . . . . .

» Rien de ce qui vous touche ne saurait m'é- » tre indifférent. De loin comme de près, je ferai » toujours des vœux ardents pour la prospérité » de Saint-Etienne, pour les progrès et le déve- » loppement de sa magnifique industrie, qui, » grâce à vous, restera, je l'espère, sans rivale » dans le monde.

» Messieurs, vous m'avez comblé de témoi- » gnages d'estime et de sympathie. Je vous en » remercie encore une fois ; je ne les oublierai » jamais.

» Les expressions me manquent pour vous » dire la reconnaissance dont je suis pénétré ; » elle laissera dans mon cœur une trace ineffa- » cable. »

Ces paroles, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, causèrent une profonde émotion à tous les assistants et des applaudissements chaleureux éclatèrent de toutes parts lorsqu'on vit M. le Préfet donner une cordiale accolade à M. de Bouchaud, à M. Gerin et à M. Faure-Belon. Les mains se serrèrent alors, pourquoi ne le dirions-nous pas ? d'autant plus vivement que les cœurs étaient serrés aussi et les yeux humides.

Dans l'après-midi, le Cercle musical, sous la direction de M. Courally, son président, vint donner une brillante sérénade à M. et à Mme Thuillier, qui parurent très touchés de cette démarche spontanée comme toutes les autres. A quatre heures, les principales autorités les attendaient à la gare pour leur faire, sans aucun appareil officiel, les derniers adieux.

M. Léon Sencier, Préfet de la Loire, est arrivé lundi à Saint-Etienne.

Hier matin, M. le Préfet a reçu, dans les grands salons de la préfecture, M. le général Pecqueux, commandant le département, avec son état-major et le corps d'officiers de la garnison, le président et les membres du Tribunal civil, le Tribunal de commerce, M. le Maire de Saint-Etienne et le corps municipal, les administrateurs des établissements de bienfaisance, la Chambre de commerce, les chefs de services et les employés de toutes les administrations, la Société d'agriculture, le président et le bureau du cercle de Saint-Etienne, la Société de médecine, etc.

Pour tous M. Sencier a eu un mot gracieux, une parole bienveillante.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'allocution adressée à M. le Préfet par M. le Maire de St-Etienne. Après avoir rappelé dans quelques paroles profondément senties les services rendus par M. Thuillier, M. Faure-Belon a exprimé, avec l'accent d'une ferme conviction, l'espoir que les intérêts de la ville et du département trouveraient dans son successeur un protecteur éclairé et un bienveillant défenseur.

M. le Préfet a répondu :

Monsieur le Maire,

« Je suis extrêmement touché des bonnes paroles que vous venez de prononcer, et je désire vivement voir se réaliser les espérances que vous voulez bien fonder sur mon administration.

» Ma ligne de conduite sera très nette.

» Profondément dévoué à la dynastie des Napoléon, instrument modeste, mais résolu de la politique conciliatrice et ferme tout à la fois indiquée par le Ministre éminent qui jouit d'une si légitime popularité dans le département de la Loire, je m'efforcerai d'y continuer les traditions de mon prédecesseur et ami, M. Thuillier.

» Votre ancien Préfet, Messieurs, est un de ces administrateurs auxquels on succède et qu'on a rarement le bonheur de pouvoir remplacer. Je n'ai pas ses brillantes qualités ; mais, comme lui, je me consacrerai avec persévérance et énergie à l'étude ou à la solution des graves questions qui intéressent le présent et l'avenir du département de la Loire et de la ville de Saint-Etienne ; comme lui, je serai accessible à tous ; comme lui, enfin, je veux faire aimer et respecter le Gouvernement de l'Empereur.

» Messieurs, il ne m'est pas permis aujourd'hui de vous entretenir des intérêts et des besoins de votre intelligente Cité. J'ai seulement à cœur de vous donner l'assurance que les bons citoyens qui, comme vous et à quelque titre que ce soit, servent loyalement le pays et le Souverain, peuvent compter sur toutes mes sympathies et sur mon concours le plus absolu. Travailler avec eux à la prospérité de notre agriculture, de notre commerce, de nos industries et, par conséquent, à l'amélioration du sort des classes ouvrières, tel est mon but. Me concilier la confiance, l'estime et, permettez-moi de l'espérer, l'affection de nos laborieuses populations, telle est mon ambition.

» Je sais, Messieurs, que votre zèle et votre dévouement ne me feront pas défaut dans l'accomplissement de ma tâche. Je vous en remercie et j'aime à vous exprimer ici tout le prix que j'attache à votre collaboration. »

Mairie de Roanne.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le Maire de la ville de Roanne a l'honneur de rappeler au public que le délai des déclarations à faire pour la taxe municipale sur les chiens expire le 15 de ce mois.

Il invite les possesseurs de chiens à se conformer exactement aux dispositions de la loi du 2 mai 1855, s'ils veulent éviter un accroissement de taxe qui, en cas d'infraction, pourra s'élever, aux termes de l'article 5, jusqu'au quadruple de la taxe fixée par les tarifs de chaque commune.

Roanne, le 5 janvier 1861.

Le Maire,
BOULLIER.

Société d'Agriculture, d'Horticulture et de Statistique de l'arrondissement de Roanne.

Supplément au programme des primes distribuées au concours des 31 août et 1er septembre derniers.

Horticulture (Floriculture).

Collection la plus complète en tous genres : Prix unique ; décerné au nom de la ville de Roanne, consistant en une médaille en vermeil, M. Prost, horticulteur à Roanne.

Arboriculture — Pépinières.

1er Prix : M. Louis de Vougy, médaille d'argent de première classe.

2e Prix : M. Auboyer, horticulteur à Roanne, médaille en vermeil de 3e classe.

Taille des Arbres.

1er Prix : M. Coignet, jardinier chez M. Martin-Gubian, médaille d'argent de première classe.

2e Prix : M. Auboyer, horticulteur à Roanne, déjà nommé, médaille d'argent de deuxième classe.

MM. les Lauréats qui n'ont pas encore reçu leurs primes ou médailles, les recevront à la prochaine réunion de la Société, le mardi 8 janvier 1861.

Le Secrétaire,
A. BELLE.

— Mercredi dernier, 2 janvier, à 8 heures du matin, le corps du nommé Jean Cornet, tisserand à Roanne, rue Charbillot, a été retiré d'un fossé d'égoûts, situé dans la rue Sautet et d'une profondeur de 60 centimètres.

On présume que ce malheureux, âgé de 65 ans, et qui avait fêté le premier de l'an par de copieuses libations, sera tombé accidentellement dans ce fossé vers les 10 heures du soir, en rentrant à son domicile.

Au commencement de cette semaine, il s'est produit dans le tunnel de Terre-Noire des éboulements de terrain considérables, qui ont interrompu la circulation des trains sur cette partie du chemin de fer de St-Etienne à Lyon. Voici les détails que nous lisons à ce sujet dans le *Mémorial de la Loire :*

« Depuis que la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée a repris, en 1858, le service dans la section de Rhône-et-Loire, elle a entrepris des travaux importants pour arrêter les mouvements qui se produisaient dans le souterrain de Terre-Noire. Ce souterrain avait été reconstruit par MM. les entrepreneurs Parent et Schaken, d'après leur marché passé avec la compagnie du Grand-Central ; mais dans ces derniers temps les mouvements prirent subitement une grande extension ; les efforts les plus énergiques furent impuissants pour les maintenir.

» Le 31 décembre, à dix heures du soir, de petits fragments commencèrent à se détacher ; de légers éboulements ne tardèrent pas à survenir, et enfin, à 11 heures 30, ils se propagèrent tellement, que les agents mis en surveillance ne jugèrent plus prudent de laisser passer les trains.

» C'est grâce à cette mesure de prudence prise par M. Branget, chargé des travaux de restauration du tunnel, que nous n'avons aucun malheur à regretter, car, vers une heure du matin, le tunnel était déjà effondré sur plus de 150 mètres de longueur.

» MM. du Souich et Conte-Grandchamp, ingénieurs chargés du contrôle, prévenus aussitôt, se rendirent sur les lieux, accompagnés de M. Thorel, chef de section de la compagnie ; ils pénétrèrent aussitôt dans le souterrain et ne purent que constater les progrès de l'éboulement et reconnurent qu'il ne fallait pas songer à déblayer, mais chercher un moyen prompt et vigoureux de rétablir la communication par le dessus du tunnel.

» Déjà le piquetage du nouveau tracé est commencé, et dans la journée d'hier MM. Chaperon, directeur de la compagnie, Dassier, président du conseil d'Administration, Bidermann, chef d'exploitation, Bazaine, Delerue et Aclocque, ingénieurs en chef, arrivés de Paris la nuit même, ont de suite arrêté le tracé et ont donné des ordres pour que dès aujourd'hui les ouvriers soient à l'œuvre. Le chemin par-dessus serait construit de telle sorte que dans un mois on pourrait y faire passer les voyageurs.

» Toute l'activité possible va être déployée pour son exécution, et M. le préfet de la Loire s'est empressé de venir en aide à la compagnie en prenant immédiatement un arrêté qui lui permettra d'occuper temporairement le terrain qui lui sera nécessaire pour les travaux.

» Dans ce déplorable accident, on est encore assez heureux pour ne déplorer d'autre malheur que le dégât matériel. On frémit en songeant à ce qui fût arrivé si le train venant de Lyon n'eût pas été arrêté par mesure de prudence à Terre-Noire.

Tout le monde a vaillamment rémpli son devoir ; la compagnie du chemin de fer et la compagnie des omnibus ont déployé une rare activité pour faire face aux premières exigences du moment : tous les trains sont partis et le service a été assuré par tous les moyens imaginables. Nous devons mentionner d'une manière spéciale parmi les agents supérieurs de la compagnie arrivés les premiers sur les lieux à la nouvelle du sinistre, M. Acloque, ingénieur à Lyon ; M. de Mas, agent principal à Saint-Etienne, qui n'a pas quitté la gare ; M. Thorel, chef de section. Du reste, il faudrait pour être juste citer tout le monde, car personne n'a failli à sa tâche. »

On lit dans le *Moniteur :*

Nous avons reçu quelques détails sur les cérémonies qui ont accompagné ou suivi la signature des traités avec l'empire chinois ; ils complètent les renseignements contenus dans la dépêche de M. le baron Gros, datée de Pékin, 7 novembre.

Le 24 octobre, les Anglais ont voulu entourer la cérémonie de la signature du traité de paix conclu entre la Grande-Bretagne et la Chine de tout le prestige militaire dont ils pouvaient disposer. Un escadron de dragons de la reine, magnifique troupe dont la tenue est très-remarquable, formait, avec un détachement de Sikhs montés, l'escorte de la cavalerie.

L'infanterie se composait de deux régiments de 500 hommes chacun et de Sikhs à pied. Lord Elgin est entré à Pékin en chaise, entouré de seize porteurs revêtus des plus riches costumes. Les détails du cérémonial ont paru motiver des pourparlers assez longs.

Le lendemain 25, a eu lieu la signature du traité conclu entre la France et l'empire chinois. L'ambassadeur de France s'était rendu chez le général de Montauban, et c'est du quartier général français que le cortège est parti pour se rendre au Yamoun ou palais des affaires étrangères, situé très-loin dans la ville de Pékin. Une escorte d'honneur escortait le baron Gros, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français, et le général de Montauban. Elle se composait d'un détachement de spahis avec burnous rouge, et d'un détachement de chasseurs d'Afrique. Un escadron complet d'artillerie à cheval fermait la marche. La tenue de ces troupes était parfaite ; les uniformes et les housses de selles avaient été confectionnés à Shang-haï en remplacement des effets perdus avec la *Reine-des-Clippers* ; c'était l'aspect de nos belles troupes de France, rehaussé par l'orgueil de la victoire et la satisfaction du succès.

Le cortège a traversé la ville dans le plus grand ordre, au milieu d'une population plus compacte que celle de Paris pendant les jours de fête. Il ne s'est pas produit le plus léger désordre ; des mandarins de tout grade faisaient circuler la foule de manière à laisser aux troupes françaises le milieu des rues qui avaient, sur les points parcourus, une largeur de 30 mètres. Elles sont remplies de poussière en été, et sont impraticables quand il pleut : nous n'aurons pas à y importer le macadam ; sous ce rapport, la civilisation chinoise n'a rien à envier à la nôtre.

La ville de Pékin contient quelques beaux monuments ; mais, en somme, elle offre un assez triste aspect. Le rempart a 17 mètres de largeur ; plusieurs voitures pourraient y circuler de front. Pour donner une idée de l'étendue de la ville, il suffit de dire que, pour en traverser seulement les trois quarts, le cortége a mis plus d'une heure et demie, sans s'arrêter.

Le prince Kong s'est montré d'une politesse fort gracieuse pour le baron Gros et pour le général de Montauban. Il est âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans ; sa figure est douce et spirituelle ; le fardeau si lourd et si difficile que lui impose depuis quelque temps l'empereur son frère paraît l'avoir profondément fatigué.

Au moment de la signature du traité, une foule de mandarins à boutons de toutes couleurs, ainsi que les ministres, étaient à la gauche de la grande salle, du côté du prince Kong ; l'ambassadeur de France occupait la droite avec le général de Montauban. L'échange des pouvoirs, leur vérification et la signature du traité de paix ont duré environ une heure ; au moment de la signature, l'artillerie a tiré une salve de vingt et un coups de canon.

Depuis que la paix a succédé au régime de la guerre, le commandant en chef des forces françaises a pu communiquer avec Mgr. Mouly, évêque de Petcheli, prêtre très-vénéré dans ce pays, où il jouit particulièrement de la confiance

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

du prince Kong. On ne peut méconnaître que les missionnaires français ont jeté des racines profondes dans ce pays, où notre plus sérieuse influence est dans les mains du clergé catholique. Les pompes de l'Eglise romaine impressionnent beaucoup les Chinois, et, le jour où le traité de paix a rendu les cérémonies catholiques à toute leur liberté, on voyait un nombre considérable de prêtres chinois de tout âge et de tout rang, même parmi les mandarins.

C'est le 28 octobre que l'enterrement des malheureuses victimes de la perfidie chinoise a eu lieu dans le cimetière catholique qui appartenait, il y a 200 ans, aux missionnaires portugais. Ce magnifique cimetière renferme des tombes en marbre des premiers évêques catholiques de Pékin et notamment de Mgr. Shaal, qui fut ministre de l'empereur Khang-hi, et de Mgr. Ricci. La conservation de ces beaux monuments est due au profond respect des Chinois pour les morts et à la pieuse protection de la mission russe à Pékin.

La cérémonie de l'enterrement a été très-imposante; elle avait attiré un concours immense de peuple. Les six corps étaient portés chacun sur un chariot d'artillerie; un drap de velours noir sur lequel se détachait une croix blanche recouvrait chaque cercueil. Le cortége qui suivait le deuil se composait de tous les prêtres catholiques français, anglais et chinois en grand nombre; tous les officiers de l'armée anglaise étaient mêlés aux officiers français, qui avaient rendu, quelques jours auparavant, les mêmes devoirs aux Anglais victimes de la même trahison.

La réouverture de la belle église catholique de Pékin a eu lieu le 29 octobre. Fermée pendant trente-cinq ans, elle avait subi de graves avaries; mais nos troupes du génie, nos soldats de toutes armes ont travaillé avec un tel zèle, l'évêque de Pékin, les prêtres français et chinois ont déployé une activité si prodigieuse que, lorsque le cortége y est entré, on aurait pu se croire dans une cathédrale de France. Tout le monde a été saisi d'une indicible émotion lorsque la musique et les chœurs des régiments ont chanté le *Te Deum* et le *Domine salvum fac Imperatorem*. On eût dit que les chants religieux, échos de l'Eglise que chacun de nous aime en France, avaient fait disparaître un instant les 6,000 lieues qui séparent l'armée française de la mère-patrie.

Le *Moniteur* publie les extraits d'un rapport envoyé par M. le comte d'Escayrac de Lauture, chargé d'une mission scientifique en Chine et contenant le récit de sa captivité et des traitements barbares dont il a été victime.

M. d'Escayrac faisait partie du débarquement composé de MM. de Bastard, de Meritens, Parkes, Grandchamps, colonel d'artillerie, Dubut, intendant, Duluc, missionnaire, interprète du général en chef, qui se portaient en avant, avec une faible escorte de spahis et de cavaliers sicks, porteurs de nouvelles propositions et confiant dans la sorte de trêve qui existait entre les deux armées. Toutefois, M. d'Escayrac n'avait point, lui, de mission spéciale, et c'était en quelque sorte pour étudier et observer par amour de la science qu'il s'était trouvé devançant l'armée. Aussi n'était-il pas sans se reprocher son imprudence, les mauvais présages abondaient.

Ce rapport est daté de: « sous les murs de Pékin, le 13 octobre 1860. »

On se souvient que le 17 septembre M. d'Escayrac s'était joint à la commission chargée de préparer à Tong-Cheou le campement et le ravitaillement des deux armées. Arrivé dans la ville vers l'après-midi, il avait été accueilli sur son passage à travers les rues par une foule comme on en rencontre en Chine, c'est-à-dire serrée, compacte, immense, mais au sein de la laquelle rien ne trahissait les intentions hostiles; de la curiosité seulement, et une curiosité respectueuse, bienveillante même. Séparé volontairement de ses compagnons de route qu'il n'a jamais plus revus depuis, il s'était mis à la recherche d'un logement, soit dans un des temples qui souvent sont affectés à cette singulière destination, soit chez un habitant disposé à céder la moitié de son logis. Cet habitant s'était rencontré de suite, venant le premier même faire des offres de service. M. d'Escayrac, qui entend et parle un peu la langue mandarinique, avait pu, dans la soirée dépensée en douce causerie avec son hôte, se pénétrer de la parfaite franchise et de la bonhomie cordiale du « brave homme de Chinois, » disait-il.

Le lendemain 18, dès le grand matin, M. d'Escayrac se promène dans la ville, toujours encombrée de la même foule, plus agitée que la veille, mais inoffensive et ne laissant encore rien soupçonner. Il se dirige du côté opposé à celui par lequel l'armée est attendue afin de reconnaître un point assez élevé d'où on découvre une des portes de Pékin. Tout à coup, un murmure sourd, intense, le surprend au milieu de sa contemplation. Il se retourne. Ce n'est plus un murmure, c'est le rugissement d'un peuple en délire; les gens inoffensifs et bienveillants sont là, ils se précipitent sur lui, le renversent, le frappent en l'injuriant, et le propriétaire de la veille, le « brave homme de Chinois, » est à la tête de cette horde furieuse; c'est lui qui la dirige, la pousse, l'excite et lui donne l'exemple de la violence la plus farouche.

Les coups et les trépignements sont des moyens trop lents: « qu'on aille chercher le boucher avec son couteau, le barbier avec son rasoir, » et l'on rit. Mais sur ses entrefaites survient un détachement de soldats tartares qui s'empare du prisonnier. C'est son droit. Cette proie est la sienne; elle appartient au sabre et non au couteau ni au rasoir. La foule le grogne, mais se soumet, et le dernier arrêt prononcé va être mis à exécution, lorsqu'un mandarin, précédé de son cortége de mendiants et de bourreaux, arrive à son tour, et M. d'Escayrac est enfin arrêté légalement, quoique brutalement, et conduit dans une pagode où il est laissé seul après qu'on en a fermé la porte sur lui.

On ne traverse pas dans l'espace de dix minutes des phases aussi épouvantablement dramatiques sans que les facultés de l'intelligence ne reçoivent un choc violent. Le prisonnier livré à lui même ne se rend que confusément compte de ce qui vient de se passer. Il a fait un vilain rêve, pense-t-il, voilà tout. Hélas! si c'est un rêve, il va se continuer, sans pour cela devenir plus beau. La porte s'ouvre; un mandarin d'un ordre supérieur, à bouton rouge, suivi de plusieurs autres dignitaires de rang moins élevé, pénètre dans la salle. Ils s'approchent avec réserve de M. d'Escayrac, le contemplent longtemps, puis enfin procèdent à un interrogatoire dans les formes de la plus exquise politesse. Il est impossible qu'on ne s'entende pas dans un débat où les termes sont posés avec autant de convenance et d'urbanité. Les questions sont à peu près celles-ci: « D'où venez-vous? Que pensiez-vous faire ici? Pourquoi avez-vous été arrêté! Quelles sont les fautes que vous avez commises? » A quoi M. d'Escayrac répond qu'il n'a commis aucune faute et qu'il demande à être remis entre les mains des autorités françaises.

On semble approuver ses réclamations, elles sont justes et seront prises en considération, lui promet-on; mais tout en promettant et avec le sourire aux lèvres, on se raproche de lui davantage, on l'entoure; il sent l'haleine chaude de tous ces hommes, qui promettent et qui sourient, lui effleurer le visage, et il ne saurait faire un mouvement sans se heurter aux parois du cercle humain qui l'enveloppe. « Vous allez être libre, » lui dit on enfin; et en même temps on le renverse de nouveau, on le lie et on le transporte au milieu d'une des cours intérieures de la pagode.

Cette fois, toute espérance peut être bannie, car le drame n'a jamais été aussi près du dénoûment prévu. La mort est imminente, inévitable; la mort des suppliciés avec sa sinistre mise en scène et ses hideux préliminaires: les mandarins qui sourient groupés en tribunal suprême, un grand espace vide, et le bourreau dans un coin aiguisant son couperet. Le mandarin à bouton rouge donne l'ordre de faire un lit de paille au milieu de la cour, « afin, dit-il, que le sang du barbare ne souille pas le sol! » Puis il se tourne vers le *condamné* et lui demande s'il n'a pas une dernière prière à adresser à ses *juges*! Celui-ci alors, le condamné-martyr, demande qu'on veuille bien lui retirer sa cravate....

Ces détails sont horribles, n'est-ce pas? Que voulez-vous, c'est de l'histoire, et, toute pénible qu'elle puisse être à entendre, elle doit être racontée.

Maintenant le miracle commence. La providence intervient.— Il était temps! — Le bruit d'une grande rumeur venant du dehors retentit jusque dans la cour; des gens effarés entrent et parlent à voix basse aux membres du tribunal, qui seulement alors, cessent de sourire et sortent précipitamment en donnant l'ordre de réintégrer le prisonnier dans sa prison.

M. d'Escayrac, en recueillant ses souvenirs, n'a pu nous dire à quelle heure à peu près il avait, pour la troisième fois, échappé à la mort. Il ne se souvient pas non plus d'avoir jamais entendu le bruit de la canonnade. Pourtant tout porte à croire que ce mouvement ou plutôt cette panique des habitants de Thong-Cheou fut déterminée par l'attaque de l'armée tartare dans la plaine de Shan hia-houan, et que c'est à l'émotion causée par le bruit de notre artillerie qu'il dut son salut si miraculeux.

Il resta peu de temps enfermé dans la pagode qui lui servait de prison. Des cavaliers tartares vinrent pour le transférer sur un autre point. Il comprit qu'il allait être conduit en dehors de la ville, aux trois charrettes attelées de chevaux et de mulets qui stationnaient dans la cour. Deux de ces véhicules étaient occupés déjà, l'un par le lettré chinois attaché à la mission, et le cuisinier amené de Shang-haï, un enfant de seize ans à peine; l'autre par deux ordonnances françaises. Dans la troisième, il y avait un seul prisonnier, l'ordonnance de M. Debut, je crois.

M. d'Escayrac n'avait rien à attendre de la commisération de ses bourreaux. Il avait déjà expérimenté la cruauté du peuple, des mandarins et des soldats. Tous se valaient à peu de différence près. Pourtant les derniers venus devaient se surpasser en ajoutant de nouveaux raffinements aux tortures à infliger aux malheureux qui leur étaient livrés. Indépendamment des menaces, des coups de pied, des coups de poing, des coups de bois de lance et des coups de plat de sabre, M. d'Escayrac fut attaché dans une position quasi indescriptible: le corps ramassé sur lui-même en forme de boule, les cuisses collées à la poitrine, les genoux dans les dents et les bras passés entre les jambes, de façon à réunir les mains et les pieds dans un faisceau arrêté fortement par des cordes. On le jeta ainsi lié comme un paquet sur la charrette, dans le fond de laquelle on avait eu le soin de semer des petits clous à larges têtes, des clous dans le genre de nos broquettes de tapisserie, qui, en raison de leur forme, tombent la pointe en l'air.

Tous les prisonniers présents étaient traités de la même manière. Ce triste convoi se mit en route, et vous imaginez bien, n'est-ce pas, quelle dût être la souffrance de malheureux placés dans des conditions aussi épouvantables, sans point d'appui, roulant, bondissant sur des pointes de fer, selon les soubresauts des charrettes mises au grand train sur une route remplie d'ornières. Ce supplice dura vingt heures. Mais je ne vous ai pas tout dit: d'heure en heure on s'arrêtait pour resserrer les liens au moyen de coins de bois passés entre les cordes et les chairs; plusieurs fois aussi on les arrosa d'eau, afin de terminer en même temps le gonflement des poignets et le retrécissement des cordes. Je ne parle pas des menaces de mort qui se produisirent souvent le long de la route et dont heureusement des incidents, oubliés à l'heure qu'il est, prévinrent l'exécution.

Durant ce long voyage, dans l'après-dinée du 18, des masses de cavalerie débandées passèrent au galop dans la campagne et près des charrettes. Les prisonniers comprirent qu'il y avait eu un engagement dans lequel les Tartares, comme toujours, venaient d'être battus, et ils se prirent à crier, du peu de forces qui leur restaient: « France, Angleterre, à nous! » Mais, hélas! la France et l'Angleterre, bien que victorieuses, étaient trop loin de là pour que ces cris de détresse leur parvinssent et ils ne devaient servir qu'à exciter au redoublement des cruautés..

Mais je m'aperçois que, dans mon récit, à chaque ligne je dois enregistrer une souffrance nouvelle. Je commence à peine, et cependant en voici plus de deux pages. Il me semble d'ici vous entendre me dire: « Assez! c'est trop fort! assez! » Je comprends cela. Arrivons donc vite, bien vite auprès de M. d'Escayrac au moment où, sortant enfin de son rêve affreux. Il est revenu au milieu de nous, chez les médecins de notre ambulance, où des soins affectueux et assidus effaceront les traces des tortures passées. J'abrège.

Le but de ce voyage de vingt heures de supplices n'est pas connu. Les prisonniers ont été conduits la nuit dans un endroit où ils se sont arrêtés quelques instants, et qui, d'après une description vague, pourrait bien être le palais de Haï tien, où l'empereur était, dit-on. De là, au point du jour, ils entrèrent à Pékin, où ils furent exhibés dans une promenade de cinq heures à travers les rues et au milieu d'un concours immense de population dont on avait grand peine à contenir les accès de rage sanguinaire; puis ils furent tous écroués dans une des prisons de la ville, séparés les uns des autres et enchaînés chacun dans une chambrée contenant des criminels du plus bas étage: des voleurs, des incendiaires et des assassins. M. d'Escayrac, durant sa captivité dans ce milieu infect, n'a rencontré de sympathies que chez les misérables, ses compagnons de chaîne. Sans eux, il serait mort de faim et de misère, dit-il; ayant perdu momentanément l'usage de ses mains martyrisées par la torture des liens, il était incapable de satisfaire par lui-même à aucune des exigences de la vie. Ces gens l'ont assisté jusqu'au dernier moment sans que leur dévouement se soit démenti une seule minute. L'intérêt cependant ne pouvait être en jeu. L'avenir n'offrait guère de chances d'une rémunération de services rendus. Le cœur parlait donc? chez des Chinois! chez des Chinois, il est vrai, coupables des plus grands crimes.... comprenez cela!

Après quinze jours de ce régime odieux, M. d'Escayrac fut tiré de sa prison et conduit dans un endroit plus sain, plus propre, où il vivait seul confié à la garde de deux Chinois. On lui avait retiré ses chaînes; la chambre qu'il habitait était meublée avec un certain luxe et sa table était convenablement servie. Dès le lendemain il recevait la visite d'un mandarin, et celui-ci, après quelques prolégomènes ayant trait à la bonne tenue et au confort du logis, l'engageait à écrire au grand mandarin, commandant en chef l'armée française, afin de l'informer, disait-il, avec quels égards et quelle sollicitude on traitait en Chine les prisonniers de guerre! On se refuse à croire à une légèreté d'esprit aussi enfantine.

C'est pourtant très exact en tous points et très caractéritique. M. d'Escayre assure lui même que l'homme paraissait sincère et de bonne foi dans l'objet de sa démarche toute naturelle au point de vue du présent. Le passé ne le regardait pas, il était à quelques heures de là, il devait être oublié.

Au reste, plus on se frotte au contact des Chinois, moins on les comprend. Aujourd'hui moins qu'hier, ce mois-ci moins que le mois passé, et ainsi de suite. Cela tient peut-être à ce que nous marchons dans des directions tout à fait opposées, les uns en avant, les autres en arrière. Les écrevisses aussi marchent en arrière, mais elles marchent. Sont-ils très fins ou parfaitement stupides? A-t-on affaire à des esprits supérieurs ou à des brutes sauvages? Tel de leurs actes témoigne de l'un, tel autre du contraire. Il est bien difficile de se prononcer sans courir le risque de tomber dans une erreur complète. Il y a chez eux une science si profonde de certaines choses de la vie, une ignorance si absolue de beaucoup d'autres, ou plutôt une interprétation si différente de celle que nous leur prêtons, qu'il n'est guère possible encore de nous reconnaître et de nous entendre dans les rapports, rapports de bonne amitié, que nous cherchons à engager avec eux, surtout dans les circonstances actuelles, où leur politique se trouve en jeu et est serrée de très près. Croiriez-vous, par exemple, que dans un des interrogatoires subis par M. d'Escayrac, et où il fut contraint de se mettre à deux genoux pour répondre, on lui demanda si nous étions musulmans ou chrétiens? si l'armée russe et l'armée américaine qui nous prêtaient l'appui de leurs armes étaient nombreuses? si le mandarin qui nous gouverne avait plusieurs femmes et portait une queue? Et pour en finir avec toutes ces balivernes, ils concluent à ceci: que nous étions des aventuriers, des pirates, des rebelles venus de Canton! Comment concilierez-vous ces inepties avec certaines de leurs correspondances diplomatiques qui font l'admiration et le désespoir des plénipotentiaires européens?

Jusqu'à présent l'unique argument auquel ils aient répondu sérieusement a été le canon, rien que le canon. C'est un langage qu'ils n'aiment pas sans doute, mais c'est encore le seul qu'ils comprennent. La dévastation de Yuen-Ming-Yuen a déterminé la reddition de onze prisonniers. Notre présence devant Pékin, le menaçant de ruine et d'incendie, nous a de suite ouvert une des portes; nous sommes entrés solennellement aux cris de: « Vive l'Empereur! » et « vive la reine d'Angleterre! » et nous avons braqué nos canons sur les remparts de la ville même et tournés contre elle.

Les conventions, comme je vous l'ai dit plus haut, étaient celles-ci: on accordait jusqu'au 25 pour la restitution intégrale de tous les prisonniers, avec promesse jusque-là de respecter la ville et de n'y même point mettre le pied au-delà de quelques mètres en arrière de l'enceinte. Nous avons tenu parole. Eux aussi, à leur manière. C'est horrible à dire: les prisonniers ont tous été rendus.... dans leurs cercueils. On est arrivé trop tard.

La mort, au reste, de ces malheureuses victimes de la trahison semble remonter très haut. Il est presque certain d'après les renseignements recueillis, que le colonel Grandchamps, M. Dubut et M. Ader ont été tués le 18 en se défendant contre ceux qui voulaient les arrêter. L'abbé Duluc et un officier anglais, desquels on n'a pu retrouver les cadavres, auraient eu la tête tranchée au camp tartare, le 21, à l'affaire de Pali-Kiao; M. Bowlby, correspondant du *Times*, et M. Norman, secrétaire de lord Elgin et attaché à la légation de Shang-haï, deux tout jeunes gens, tous deux avec les promesses d'un magnifique avenir, sont les seuls dont la perte soit plus récente et sont ceux aussi qui paraissent avoir le plus souffert... Ces catastrophes mettent trop souvent de noir dans l'esprit et on ne peut pas les raconter tous d'une même fois.

Nous lisons dans le *Droit* des détails intéressants sur le nommé Jud, que l'on suppose être l'assassin du président Poinsot, comme il est à peu près prouvé qu'il est l'auteur de la tentative d'assassinat commise sur le major russe Heppi.

« Une tentative d'assassinat et un assassinat ont eu lieu sur le chemin de fer de l'Est: la tentative, le 16 septembre dernier; l'assassinat, le 6 décembre suivant.

» Le 16 septembre, un cantonnier du chemin de fer de l'Est trouvait entre Zillisheim et Illfurth un homme étendu sur la voie. Le corps était immobile; cependant le cantonnier reconnut que le cœur battait, et il put transporter ce corps à la station, puis à Zillisheim. Là, le blessé reçut les soins d'un médecin; mais ce fut seulement au bout de douze heures qu'il put reprendre l'usage de ses sens.

» Le malade déclara qu'il s'appelait Heppi, qu'il était sujet russe, docteur en médecine, et qu'il occupait le grade de major dans l'armée russe. Il était parti la veille de Belfort par le train de huit heures et demie du soir, se dirigeant vers Mulhouse. A son cou se trouvait suspendu un petit sac en cuir contenant environ 600 fr. en pièces d'or françaises, des pièces de monnaies russes, des billets de Banque russe pour une valeur de 3,000 fr. environ, des papiers et des titres lui appartenant. Le major Heppi ajouta qu'il avait pris un billet de première classe, qu'il s'était d'abord trouvé seul dans son compartiment; mais que dans le trajet une personne était montée et s'était placée près de lui; que, pendant son sommeil, il avait été saisi, bousculé, jeté sur la voie et dépouillé du sac en cuir contenant des valeurs importantes.

» On insista pour avoir des détails sur le signalement de cet audacieux agresseur, sur la lutte qui avait dû s'engager entre lui et le docteur Heppi; il fut impossible d'obtenir sur ces différents points des renseignements de nature à mettre la justice sur la trace du coupable.

» On comprend que dans de telles circonstances il était difficile à la justice d'atteindre l'audacieux agresseur du major Heppi. Cependant, le 27 novembre dernier, la brigade de gendarmerie de Ferrette (Haut-Rhin) arrêtait le nommé Charles Jud.

» Charles Jud, déserteur du 3e escadron du train, après avoir passé quelque temps à Altkirch, était venu s'installer dans une auberge à Ferrette: il ne se livrait à aucun travail; intrépide chasseur, il passait les journées et quelquefois les nuits dans les bois; sa mise était soignée, élégante même; il vivait largement. Ces circonstances parurent étranges, lorsqu'on sut que Jud était sans patrimoine et sans moyens d'existence; on conçut des soupçons; des renseignements furent pris, desquels il résulta que Jud avait été récemment condamné par le conseil de guerre d'Oran à vingt années de travaux forcés pour vol qualifié. Il fut arrêté, et on trouva sur lui et dans l'auberge qu'il habitait des objets qui devaient jeter une lumière sur les faits signalés par le major Heppi. On saisit un sac en cuir, des papiers, des titres, 13 billets de banque russes, des pièces de monnaies russes. Ces objets étaient précisément ceux que le major Heppi avait signalés comme lui ayant été volés le 16 septembre, et depuis ils ont été formellement reconnus par lui. On saisait, en outre, en la possession de Jud, 360 fr. en or et trois passe-ports portant trois noms différents.

» On prit des précautions exceptionnelles pour conserver ce redoutable malfaiteur: on lui

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

choisit, dans la prison de Ferrette, la cellule la mieux conditionnée, et on établit à la porte de cette cellule deux gendarmes qui ne devaient, sous aucun prétexte, abandonner le poste de confiance qu'on leur avait donné ; ils devaient examiner, par un guichet pratiqué dans la porte, les faits et gestes du prisonnier, et avertir s'ils remarquaient la moindre tentative d'évasion.

» Dans la nuit du 27 au 28 novembre rien ne s'était passé qui eût attiré l'attention des deux gendarmes; mais dans la matinée, l'un d'eux, étant venu à examiner par le guichet l'intérieur du cachot, ne vit plus Jud à l'endroit qu'il occupait ni dans les autres parties du cachot. Le gendarme appela son camarade, qui constata à son tour que Jud était devenu invisible. Les deux gendarmes ouvrent alors la porte du cachot et pénètrent dans l'intérieur. Jud, qui s'était placé dans l'angle formé par le mur et par la porte et que cette porte en s'ouvrant avait dissimulé aux gendarmes, s'échappe de sa cachette, sort, referme la porte sur lui et met ainsi à sa place les deux gendarmes. Il court à la porte de la prison; le guichetier, qui n'est pas sur ses gardes, est bousculé. Jud lui prend sa clef, ouvre la porte et s'échappe.

» Après son évasion, il a pris le chemin de fer à Mulhouse, et se trouvait le 29 à Paris; il avait alors des moustaches et ce qu'on appelle une barbiche ; il a rasé le tout. Parti de Paris le 2 décembre, portant sur lui un révolver à quatre coups, il a pris le chemin de fer de l'Est, allant de Paris à Mulhouse, ligne sur laquelle il a fréquemment voyagé et dont il paraît connaître fort exactement tout le parcours. Il s'est arrêté à Troyes, à l'hôtel du Mulet, où il a séjourné jusqu'au 5; ce jour, il a quitté la ville le soir et a pris un billet pour le convoi partant à dix heures et demie pour Paris.

» Le lendemain, 6 décembre, Jud est vu à dix heures du matin à Mégrigny ; il va, vient et se promène dans les rues de Mégrigny ; il déjeûne dans un cabaret ; là, on s'entretient de l'assassinat de M. le président Poinsot ; un pauvre ouvrier adresse la parole à Jud ; il lui parle du bonheur des riches qui sont bien vêtus, bien nourris, et qui boivent du bon vieux vin, tandis que le malheureux ouvrier a à peine assez de vêtements pour se garantir du froid et est obligé de boire de mauvais vin. Ces observations agacent, irritent Jud, qui répond d'un air bourru et en fronçant le sourcil : « Ah ! vous voilà bien » vous autres avec vos jugements téméraires ! » vous me croyez plus heureux que vous parce » que mes habits sont meilleurs et que je bois » du vin cacheté ; qu'en savez-vous? »

» Jud prend à trois heures et demie le chemin de fer à son passage à Mégrigny ; il arrive à la station de Troyes à quatre heures vingt-cinq minutes. A l'arrivée de ce convoi il s'est produit un fait qui malheureusement n'a pas attiré l'attention de ceux qui en ont eu connaissance, et qui n'a été révélé que tardivement. Un des voyageurs du train arrivant à quatre heures vingt-cinq minutes a présenté à l'employé chargé de recevoir les billets des voyageurs un billet de Troyes à Mégrigny. L'employé a fait observer que ce billet n'était valable que pour la station de Mégrigny. « C'est vrai, a dit le voyageur, je me suis trompé. » Il a tiré de sa poche un second billet; celui ci indiquait en effet qu'il avait été pris à Mégrigny pour Troyes. L'employé a retenu les deux billets. Il a laissé passer le voyageur et signalé immédiatement le fait de la remise des deux billets au chef de gare, qui, n'attachant aucune importance à ce fait, a jeté le billet de Troyes à Mégrigny dans un coin de son bureau.

» C'est seulement trois jours après l'assassinat de M. Poinsot, et alors que de la constatation faite aux différentes gares il résultait que l'un des billets pris à Troyes pour Mégrigny dans la soirée du 5 décembre manquait, que le chef de la station de Troyes a déclaré qu'il avait sur son bureau un billet de Troyes à Mégrigny et qu'il a raconté les circonstances dans lesquelles ce billet avait été remis à la gare de Troyes.

» Vérification faite de ce billet, on acquit la preuve qu'il avait été pris le 5 décembre et pour le train de dix heures et demie, train par lequel M. le président Poinsot était parti.

» Jud, arrivé à Troyes, a été directement à l'hôtel du Mulet, qu'il a quitté le 7, à six heures et demie du matin, après avoir soldé ses dépenses; seulement, après son départ, on a reconnu qu'un caban appartenant à un voyageur manquait ; mais en remplacement de ce caban, Jud a laissé dans sa chambre sa redingote : on a remarqué, sur les pans et aux manches de cette redingote, de larges taches ; ces taches ont été soumises à une vérification qui a démontré qu'elles avaient été produites par la coagulation du sang.

» Ici doivent s'arrêter les détails que nous avons à donner sur Jud. La justice, qui est sur ses traces, saura bien l'atteindre. »

M. Lacaille, chargé de l'instruction à laquelle a donné lieu l'assassinat du président Poinsot, a décerné un mandat d'amener contre Jud,

Charles Jud est âgé de 27 ans. Sa taille est de 1 mètre 68 centimètres.

UN ENGRAIS MÉCONNU.

La boue des villes est un engrais puissant; et cela se comprend facilement, si l'on réfléchit aux quantités considérables de matières organiques ou inorganiques, aux détritus de toute espèce que la consommation et la circulation des grands centres de population engendrent.

Cette boue ne peut qu'être riche en matériaux fertilisants ; en effet, les alcalis, la potasse, la soude, la chaux, l'ammoniaque y sont toujours en quantité considérable ; de plus les débris végétaux, les matières fécales ; tout cela contribue à lui donner des matières fécondantes.

Ici, à Moulins, on ne paraît pas faire grand cas de cet engrais; en voici la preuve : Tous les jours, nous voyons le cantonnier chargé de l'entretien du pont, jeter à la rivière des tas de boue plus ou moins considérables. C'est là, à notre avis, un fait bien regrettable. Est-ce que par hasard les plateaux argilo-siliceux des environs ne s'accommoderaient pas de ce précieux engrais, de cet excellent amendement?

Nous avons demandé au cantonnier la raison pour laquelle personne ne s'offrait pourem porter ce compost. Il nous a répondu qu'on dédaignait de l'enlever à cause de la très-forte proportion de sable qui s'y trouve mêlée.

Pitoyable incurie ! Tandis qu'on jette les engrais à la rivière, les mousses et les joncs dévorent les herbages ! Les herbages sans lesquels toute agriculture reste arriérée et stationnaire ! Les herbages sans lesquels on n'a pas de fumier et *vice versâ* ! les herbages sans lesquels la dégénération des races devient imminente ; sans lesquels, en un mot, on n'a qu'un bétail rabougri ou point de bétail.

Il n'y a cependant que la main d'œuvre ici. Le compost est tout préparé : crottins, débris végétaux, sable, alcalis, l'ammoniaque notamment, ce principe fertilisant par excellence, que l'eau de pluie entraîne à la surface du sol : tout y est. On n'a qu'à l'enlever et à le transporter sur le terrain le plus inculte et le plus ingrat que l'on puisse imaginer, pour en constater, l'année suivante, les heureux effets.

La récolte des prairies surtout, sous l'influence d'un pareil engrais, serait certainement triplée; nous ne serions pas surpris d'y voir, l'année prochaine, le foin à hauteur d'homme.

Son emploi n'activerait pas moins la végétation des prairies artificielles, de la luzerne, du sainfoin, du trèfle de Hollande et autre légumineuses.

Et tous les terrains où l'élément argileux domine (et il ne sont pas rares), seraient favorablement amendés par ce compost, à cause de la quantité de sable qu'il recèle, et de sa nature siliceuse.

Les tombes qui sont un mélange de terre, de curage de fossés, de boue, de débris de végétaux, et qui jouissent en Normandie d'une réputation si justement méritée, ont une puissance fertilisante peut être moindre que celle de la boue dont nous parlons, dont la richesse en matériaux fécondants est hors de doute.

Du reste ces composts, ces tombes, ces boues, ont de grands avantages sur les engrais artificiels. Ces derniers en effet se décomposent avec une très-grande rapidité ; ils accélèrent la végétation d'une ou deux plantes qui se succèdent sur le même terrain : mais là se borne leur action. La grande solubilité de leurs principes actifs nous en donne la raison. Les tombes, au contraire, les boues, agissent, d'après les Normands, pendant 8, 9 et même 10 ans. Si l'on ajoute à cela que le prix de revient se borne à la main-d'œuvre, on conviendra que ce sont là des avantages qui doivent être pris en considération.

Que si cette question des engrais est si souvent rabâchée, c'est qu'il faut bien le dire, là est la pierre d'achoppement, le pivot de l'art agricole.

P. BUGNIET,
Vétérinaire au 3e Hussards.

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversation Lexicon*, publié par MM. Brockaus, à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr. ; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (*Voir aux annonces*).

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance spéciale du 20 juillet 1843, a décerné une *médaille d'honneur en argent à M.* GEORGE, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, *enrouements, catarrhes, asthmes, grippes*, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen (Médaille d'or en 1845). La PATE PECTORALE GEORGE,

---

Sommaire des articles contenus dans le dernier numéro de la FRANCE LITTÉRAIRE.
(*rue d'Auvergne, 13, à Lyon. 9 fr. par an.*)

La Croix celtique d'Irlande (C. de Nugent). — L'Histoire de France de M. H. Martin, V (A. Peladan). — Une Rencontre (Jules de Gères). — Plaintes de Danaë (Edmond Jousselin). — Les Fantaisies littéraires du temps (E. Wast). — Souvenirs de Rome, V. (Paul Saint-Olive). — Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous le règne de Louis XIV. 1668. (A. Péricaud l'aîné). — Le Vieux-Neuf, X. — Les Blasons de France, VIII (Chevr du Cluzel de R.) — Société littéraire de Lyon. — Bibliographie. *Etudes sur la philosophie de l'histoire* du vicomte de Sarcus, II (Adrien Peladan). — Septième Concours, Prose. Origine du mal (Barbecot). Le lierre et le mur (Boissier). La Religion (Boudevillain). — Alphabet rural (Aug. du Peyrat).

Pour les articles non signés : FERLAY.

MERCURIALE
DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.

Dernier Marché.

DENRÉES PRODUITES.	PRIX MOYENS. Roanne.	Montbrison
Froment 1re qual. le doub. déc.	4 35	4 40
id. 2me qualité.	4 20	4 25
Seigle 1re qualité.	2 70	2 55
id. 2me qualité	2 60	2 45
Orge	2 40	2 40
Avoine	1 60	1 50
Colza	0 00	6 80
Farine 1re qualité.	50 00	51 00
Farine 2e qualité	45 00	48 00
Farine 3e qualité	25 00	00 00

BOURSE DE PARIS

Du 5 janvier 1861.

Rente 4 1/2 p. %	96 90
— 3 p. %	67 50
Banque de France.	2897 50

Annonces judiciaires.

Etude de Me CORNU, avoué à Roanne.

Purge d'Hypothèques légales.

Suivant exploit de l'huissier Combe, de Roanne, en date du vingt-sept décembre mil huit cent soixante, enregistré, notification a été faite, à la requête de M. Claude Gauthier, propriétaire, cultivateur, demeurant à Saint-Priest la-Roche, lequel a élu domicile en l'étude de Me Cornu, avoué à Roanne ;

1° A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne ;

2° à Mme Antoinette Dumas, épouse de M. Antoine Recorbet, dit cadet, mousselinier, avec lequel elle demeure à St-Just-la-Pendue ;

3° Et audit sieur Antoine Recorbet, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

D'un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Roanne, le six décembre mil huit cent soixante, au nom du requérant, par Me Cornu, avoué, d'une copie collationnée signée de lui, d'un acte reçu Me Girerd, notaire à St-Just-la-Pendue, en date du deux novembre mil huit cent soixante, contenant vente, au profit dudit M. Claude Gauthier, par M. Antoine Recorbet et Antoinette Dumas, son épouse, susnommés, d'un pré dit Degaud, situé sur la commune de St-Just-la-Pendue, de la contenance d'environ dix-sept ares, moyennant la somme de six cents francs, payée comptant ;

Avec déclaration à Mme Antoinette Dumas, épouse Recorbet, que cette notification lui était faite pour qu'elle ait, dans les deux mois de la date des présentes, à faire inscrire, s'il y avait lieu ou le jugeait convenable, son hypothèque légale sur les immeubles vendus au requérant; que ce délai expiré, et faute par elle de l'avoir fait, lesdits immeubles en seraient définitivement affranchis;

Et à M. le Procureur impérial que le requérant ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription, il rendra publique la présente dénonciation par insertion au journal, conformément à la loi.

Pour extrait :
Signé, CORNU.

Etude de Me ROCHARD, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit enregistré de Dufour, huissier à Roanne, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante, le sieur Pierre Chavannes, cordier, demeurant à Roanne, a fait signifier et donner copie à 1° M. le Procureur impérial près le Tribunal civil séant à Roanne ; 2° Jeanne Farge, épouse du sieur Jean Chignol, serrurier, avec lequel elle demeure à Roanne :

D'un acte du greffe du Tribunal civil séant à Roanne, du dix-neuf du même mois de décembre, enregistré, constatant le dépôt par Me ROCHARD, avoué à Roanne, d'une copie collationnée d'un jugement du Tribunal civil séant à Roanne, en date du quatre octobre dernier, par lequel ledit Pierre Chavannes a été retenu adjudicataire, moyennant deux mille quatre cent quarante francs, outre les charges, d'une maison, située à Roanne, rue de la Côte, n° 20, et licitée entre : 1° Louise Ducœur, veuve de Jacques Farge, journalière, demeurant à Roanne; 2° les mariés Genin et Jeanne Farge, demeurant à Lyon, et 3° les mariés Jean Chignol et Jeanne Farge, demeurant à Roanne ;

Avec déclaration que l'acte de dépôt et la signification d'icelui étaient faits dans le but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever la maison adjugée à Chavannes ;

Par cet exploit, il a de plus fait déclarer à M. le Procureur impérial: 1° que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, il ferait faire la présente publication ; 2° que l'immeuble avait été acquis par les consorts Farge, de dame Marie Lapierre, veuve du sieur Domas, propriétaire et marchande, demeurant à Roanne, suivant acte reçu Geoffroy, notaire à Roanne, le vingt-un juin mil huit cent cinquante-deux, enregistré.

Pour extrait certifié conforme :
Signé, ROCHARD, avoué.

Etude de Me LENOIR, avoué à Roanne, place du Marché.

Extrait de jugement de séparation de biens.

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Roanne, le vingt-sept décembre mil huit cent soixante, entre dame Catherine Fayet, sans profession, épouse du sieur Pierre Desmoulin, chef draineur, avec lequel elle demeure à Roanne, demanderesse d'une part, et ledit Pierre Desmoulin, défendeur, d'autre part ;

Il appert que ladite dame Catherine Fayet, a été séparée de biens d'avec sondit mari, le sieur Desmoulin.

Me LENOIR, avoué constitué par la demanderesse, a occupé pour elle dans l'instance.

Pour extrait sincère :
Signé, LENOIR.

Etude de Me AUCLAIR, avoué à Roanne.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploits de Coquard, huissier à Roanne, et Boisseau, huissier à Nantes, du vingt-huit décembre mil huit cent soixante, enregistrés, M. Antoine Berthelier, propriétaire, demeurant à St-Romain la-Motte, ayant pour avoué Me AUCLAIR, a fait signifier,

1° A M. le procureur impérial près le Tribunal civil de Roanec ; 2° à Denise Décôte, veuve d'Augustin Saunier, propriétaire, demeurant à Roanne ; 3° à M. Lapillonne, cafetier, demeurant à Roanne, subrogé-tuteur de l'enfant mineur né du premier mariage de Charles Saunier avec Elisabeth Lapillonne ; 4° à Marie-Anne Peguet, épouse dudit Charles Saunier, négociant, avec lequel elle demeure à Roanne ; 5° à Mariette Champromis, femme de Laurent Saunier, propriétaire, avec lequel elle demeure à Roanne ; 6° à Zoé-Marguerite Tessier, femme de Louis Saunier, négociant, avec lequel elle demeure à Chantenay, près Nantes ; 7° à Flavie Tessier, femme de Jules Saunier, négociant, avec lequel elle demeure audit Chantenay, près Nantes ;

Un acte de dépôt fait au greffe du Tribunal civil de Roanne, le trois décembre précédent, enregistré, d'une copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M. Ardaillon, juge audit Tribunal, le vingt-quatre juillet dernier, ayant tranché, au profit de M. Berthelier, au prix de 78,600 francs, outre les charges, l'adjudication d'un domaine situé à Saint-Romain-la-Motte, composé de bâtiments, prés, terres et vignes, et licité entre les consorts Saunier, susnommés, et autres cohéritiers. En même temps il leur a déclaré que ledit acte de dépôt et la signification d'icelui avaient pour but de purger les hypothèques légales non inscrites pouvant grever lesdits immeubles, qu'ils auraient à les inscrire dans les deux mois, à peine de forclusion, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels pourraient exister de semblables hypothèques, il se conformerait à l'avis du conseil d'Etat du premier juin 1807, en faisant la présente insertion.

Pour extrait :
Signé, AUCLAIR.

Etude de Me VEILLEUX, notaire à Roanne.

Formation de Société.

Par acte reçu Me VEILLEUX et son collègue, notaires à Roanne, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante, enregistré,

Une société en nom collectif a été formée entre :

M. Pierre POYET, négociant, et M. Charles CAQUET, voyageur de commerce, demeurant tous deux à Roanne ;

Sous la raison sociale : *Poyet-Caquet.*

La société a pour objet la fabrication de la cotonne.

Le siége social est à Roanne.

Chaque associé a la signature sociale ; mais il n'en pourra faire usage que pour les affaires de la société.

Cette société est faite pour dix années, qui ont commencé à courir le premier janvier mil huit cent soixante-un, pour finir à pareille époque de l'année mil huit cent soixante-onze.

Pour extrait :
Signé, VEILLEUX.

Etude de Me MIRAUD, huissier à Roanne.

VENTE

Par suite de faillite.

Le mercredi neuf janvier mil huit cent soixante-un et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, rue des Bourrassières, maison Gouttebaron, n° 30, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant des marchandises dépendantes de la faillite du sieur RA-

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

THIER, marchand, demeurant à Roanne ; ces marchandises consistent principalement en toiles, indiennes, cotonnes, draps, mérinos, coutils, tartanelles, etc.

Pour extrait :
Signé, MIRAUD.

AVIS DIVERS.

Entrepôt de Vins.

Le sieur GIRAUD cadet, cafetier aux Barraques-Mulsant, prévient les habitants de Roanne qu'il a ouvert un entrepôt de vins du Beaujolais et de liqueurs, et qu'il traitera au mieux de leurs intérêts les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

AVIS.

Compagnie du Pont d'Alguilly.

Les administrateurs informent MM. les actionnaires que, conformément aux statuts de la Compagnie, la réunion annuelle aura lieu le lundi 21 de ce mois, à deux heures du soir, au siège de la société, pour recevoir, débattre les comptes de M. l'Agent comptable et entendre son rapport.

Roanne, le 4 janvier 1861.

A affermer

Pour entrer en jouissance au 1er juillet 1861,
Une Féculerie et un Moulin à blé,
Situés à Renaison,

Alimentés par la rivière de ce nom, à 12 kilomètres de Roanne, sur la route départementale de Cusset à Villefranche.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, à M. MORAILLON, qui exploite l'usine.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON,

Située sur la place de la Boirie,

Servant actuellement d'auberge et pouvant être utilisée pour tout autre industrie. Elle comprend cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser au sieur CRÉTIN, locataire.

A VENDRE OU A LOUER

Le Café d'Orléans

à Roanne.

LA CLÉ DE LA FORTUNE

Ou 5 moyens sûrs de se faire un revenu de 3 à 5000 fr. avec un modeste capital, *et par des procédés qui sont à la portée de tout le monde.* Ce volume est adressé *franco* à toute personne qui fait *parvenir un bon de poste de 3 fr.* au directeur de l'*Industriel français*, 3, rue de Marseille, à Lyon.

Fonds de Café à vendre

Pour cause de santé.

S'adresser chez PHILIPPE, cafetier, Place du Marché.

A VENDRE

Une belle PROPRIÉTÉ

D'une contenance d'environ 30 hectares,
Située au lieu de Nobile, commune de Riorges, à 3 kilomètres de Roanne.

Cette propriété se compose de beaux bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés, terres labourables, etc. ; le tout en très-bon rapport.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS AUX DARTREUX.

La Pommade de M. DUMONT, reconnue bonne par l'Académie de médecine, pour la guérison des *Dartres, Teignes, Ulcères, Démangeaisons*, se trouve à la pharmacie de M. MERCIER, pharmacien à Roanne.
(Exiger le cachet Dumont, à Cambray.)

DÉPURATIF DU SANG.

L'extrait de Salsepareille
Composé en forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine, de la faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que DARTRES, GALE répercutée, rougeur de la peau, *démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs, rhumatismes* et vices vénériens ; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend en boîtes de 3 et 10 francs, chez M. Mercier, *pharmacien à Roanne*, rue Impériale.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE
Contre le **RHUME**, la **GRIPPE**, et l'**IRRITATION DE POITRINE**

Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium | *Toutes les boîtes portent la signature* REGNAULD AINÉ.

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOITS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ ET BARGOIN.

M. NORMAND

CH.-DENTISTE

Avantageusement connu à Roanne et dans le département, depuis longues années,

Opère et pose des dents artificielles à des prix modérés, *rue Ste-Elisabeth*, 83.

Roanne, — FERLAY, imprimeur, un des gérants.

MANUEL DES FAMILLES ET DES MÉNAGES.

Recueil complet de Recettes, Secrets et Formules,
RELATIFS

A l'industrie, l'agriculture, le jardinage, l'hygiène pratique, la médecine usuelle, la médecine vétérinaire, la pharmacie, l'économie domestique, la cuisine, la tenue des livres, la toilette, etc.

Ce livre contient aussi la préparation de toutes espèces de boissons économiques, sirops, vins, liqueurs et différentes recettes pour toutes les maladies des vins.

Pour recevoir l'ouvrage *franco*, il suffit d'envoyer 2 fr. 25 c. en timbres-poste, à M. CLÉMENT, éditeur, à Sens (Yonne).

Librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie,

Imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous,

Par une société de savants et de gens de lettres, — Sous la direction de M. W. DUCKETT

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six ou douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de payement.

Compagnie Coloniale

ÉTABLISSEMENT MODÈLE POUR LA FABRICATION SPÉCIALE DES

CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS

(CI-DEVANT Pl. des Victoires, 2) Rue de Rivoli, 132 (ENTRE LES RUES du Roule et des Bourdonnais)

La mission de la COMPAGNIE COLONIALE est de fabriquer du *Bon Chocolat* et d'en propager l'usage. La Compagnie ne fait pas du bon marché la question principale ; elle veut avant tout livrer des produits irréprochables.

Tous les CHOCOLATS de la Cie COLONIALE sont composés, *sans exception*, de matières premières de choix ; ils sont exempts de toute addition de substances étrangères, et préparés avec des soins inusités jusqu'à ce jour.

Contrairement à un abus qui existe dans le commerce, la COMPAGNIE COLONIALE ne prodigue pas à ses chocolats les qualifications de *surfins* et d'*extra-fins* : elle ne donne à ses produits que des dénominations sincèrement en rapport avec leurs qualités.

Le Chocolat, par exemple, qu'elle nomme simplement *Bon Ordinaire*, est de beaucoup supérieur à la majeure partie de ceux que l'on vend journellement sous les *dénominations les plus exagérées*. Et quant à ceux de ses Chocolats qu'elle nomme *Chocolats Fins*, ils sont réellement d'une *qualité tout à fait exceptionnelle*.

La Cie COLONIALE ne suit pas non plus l'usage blâmable qui consiste à comprendre dans le poids annoncé *l'étain* et le *papier* qui servent d'enveloppe aux Chocolats. Les produits de la COMPAGNIE COLONIALE, au contraire, ont toujours le poids vrai que l'étiquette indique, et ce, *en dehors du poids des enveloppes*, de quelque nature qu'elles soient.

CHOCOLAT DE SANTÉ (Le demi-kilog.)		CHOCOLAT VANILLÉ (Le demi-kilog.)		CHOCOLAT DE POCHE (Et de Voyage) (La Boîte de 36 petites Tablettes)	
BON ORDINAIRE	2 fr. 50 c	BON ORDINAIRE	3 fr. » c.	SUPERFIN, la boîte	2 fr. 25 c.
FIN	3 »	FIN	3 50	EXTRA, la boîte	2 50
SUPERFIN	3 50	SUPERFIN	4 »	EXTRA-SUPÉRIEUR, la boîte	3 »
EXTRA	4 »	EXTRA	5 »		

Dans toutes les Villes de France, chez les principaux Commerçants

Tous les Chocolats de la COMPAGNIE COLONIALE portent sur l'enveloppe les deux mots : COMPAGNIE COLONIALE, ainsi que la signature VINIT et Cie.

VÉRITABLE PAPIER-TABAC.

DAUZON et Cie.

Le Papier-Tabac que l'on offre à MM. les fumeurs de cigarettes est fabriqué avec le tabac même : il n'a aucun des inconvénients que l'on reproche aux papiers de coton ou de fil. Il brûle sans charbonner, ne laisse qu'une cendre identiquement semblable à celle du tabac, et n'a point l'âpreté propre au papier ; enfin, le fumeur le plus délicat ne trouve à la cigarette roulée dans ce nouveau produit que le parfum des meilleurs tabacs servant à sa fabrication. — Vente en gros chez Hippolyte Argoud, rue de la Gerbe, 8, à Lyon.

Vente au détail dans les débits de tabac. — Exiger la marque DAUZON et Cie.

VIN et SIROP de QUINIUM d'ALFR. LABARAQUE

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine.

Notre QUINIUM renferme, en proportions toujours identiques et sous un petit volume, tous les principes *fébrifuges et toniques* qui existent dans les meilleurs quinquinas, avantage tellement capital, qu'il lui a mérité l'approbation de l'Académie de Médecine.

La constance de notre *vin de quinium* contre les affections périodiques et pour réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, justifie la préférence que les médecins lui accordent sur les vins et élixirs de quinquina qui, préparés avec des écorces, dont le principe actif varie souvent de 1 à 40 grammes par kilog. ont une action toujours incertaine. — CHAQUE BOUTEILLE PORTE NOTRE SIGNATURE SUR L'ÉTIQUETTE. — Vente en gros : Maison L. FRÈBE, rue Jacob, 49, à Paris. Dépôts, pour le détail, dans les principales pharmacies de chaque ville.

Chocolat-Ibled

PARIS

USINE HYDRAULIQUE **à Mondicourt** (Pas-de-Calais)

4, RUE DU TEMPLE
au coin de celle de Rivoli
PRÈS L'HOTEL-DE-VILLE

USINE A VAPEUR **à Emmerick** (Allemagne)

EXTRAIT DU RAPPORT DU JURY CENTRAL DE L'EXPOSITION :
« La Maison IBLED est dans les meilleures conditions pour fabriquer bon et à bon marché. »

Le **Chocolat-Ibled** se vend chez les principaux Confiseurs, Pharmaciens et Epiciers.

Une des branches les plus intéressantes de la *science médicale*, **à la portée**

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8me édition, 1 vol. de **900** pages, enrichi de **314** FIGURES D'ANATOMIE,

Par le Dr JOZAN, *professeur spécial de pathologie uro-génitale, 182, rue de Rivoli.*

Du même auteur : **D'une cause fréquente et peu connue**

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

1 vol. de 600 pages. Ces deux ouvrages se vendent ensemble ou séparés au prix de 5 fr. chacun ; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur Dr JOZAN, 182, rue de Rivoli, en face des Tuileries ; MASSON, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et les principaux libraires de Paris, des départ. et de l'étranger.

Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES, et faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS *de midi à 2 heures*, et PAR CORRESPONDANCE. (*Affranchir.*)

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE